26 juin 1862

LETTRE CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL,

Accompagnant le Mandement sur le

DENIER DE ST. PIERRE.

Imprimé par PLINGUET & CIE.

LETTRE CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL,

ACCOMPAGNANT LE

Mandement sur le "Denier de St. Pierre."

MONTRÉAL, LE 26 FÉVRIER 1862.

MONSIEUR,

Dans sa Lettre du 21 Novembre dernier, que reproduit le Mandement ci-joint, le Saint-Père me fait ces pressantes injonctions : *Majore usque studio..... multiplices pestiferosque inimicorum hominum errores refellas, insidias detegas, et conatus reprimas.* J'en ai été frappé ; et j'ai compris qu'elles m'étaient adressées, pour qu'enfin, et après des délais trop longs, je réfutasse publiquement les erreurs multiples et séduisantes du journal *Le Pays* ; que je fisse connaître aux fidèles les piéges que leur tend ce dangereux ennemi des bons principes ; et que je réprimasse ses efforts opiniâtres pour propager son esprit révolutionnaire. J'ai dû me soumettre, et coûte que coûte, je me suis mis à l'œuvre.

A cette fin, j'ai préparé une série de Lettres qui ont été adressées aux *Directeurs* de ce journal, et si, ce que je n'ose croire, ces Messieurs refusent de les publier, et surtout s'ils ne font point changer la marche de leur journal, elles seront imprimées par les feuilles catholiques de cette ville, auxquelles vous êtes abonné, pour que vous en connaissiez le contenu qui pourrait alors vous être nécessaire. En me servant ainsi de la voie de la presse, pour donner des avis publics au *Pays*, qui outrage publiquement la Religion, j'ai voulu vous mettre à l'abri des tracasseries que l'on n'aurait pas manqué de vous faire, si vous eussiez été obligé de lire et commenter, au prône, quelque circulaire, qui vous aurait été adressée sur des questions si chatouilleuses.

Mon but, en écrivant ces lettres, a été de convaincre les *Directeurs du Pays* qu'ils ne peuvent pas, en conscience, continuer à soutenir un tel journal, et ses *abonnés* qu'ils ne

devraient plus y souscrire. Mon intention a été aussi de vous fournir, au besoin, les renseignements qui vous seraient nécessaires pour connaître plus à fond cette publication, afin que vous eussiez des preuves toutes prêtes à donner à ceux de vos paroissiens qui, ne voyant aucun mal dans ce journal, refuseraient de le renvoyer, supposé toutefois qu'il ne change pas de principes.

Comme je sais que vous ne recevez pas ce journal, j'en ai fait d'assez longs extraits pour que vous puissiez juger par vous-même quel est l'esprit qui l'anime, et avoir sous la main ses propres écrits, afin de mieux convaincre ses partisans qu'il a été jugé avec connaissance de cause. Pour cette même raison, j'ai extrait des Lettres du Saint-Père et de quelques journaux de Rome, que vous ne recevez pas, certains passages qui m'ont paru en parfaite contradiction avec les écrits du *Pays*. C'était la meilleure réfutation qu'on pût en faire, au moins auprès des catholiques, naturellement plus disposés à croire le Pape que *Le Pays*.

Ces Lettres, ainsi publiées dans les journaux, pourraient donc vous servir à faire entendre raison à ceux de vos paroissiens qui recevraient *Le Pays*, à leur détriment spirituel et au grand scandale de la paroisse, dans les rapports privés que vous pourrez avoir avec eux à ce sujet.

Ayant donc à discuter ce point, *en particulier*, avec les amis du *Pays*, il vous serait plus facile de vous assurer des impressions plus ou moins fâcheuses qu'aurait produite la lecture de ce journal sur leur esprit. Par conséquent, vous serez plus à même de fixer avec prudence la conduite qu'il vous faudrait tenir à leur égard dans le *for intérieur*.

Toutefois, quoiqu'il ne faille pas nommer en chaire *Le Pays*, pas plus qu'aucun autre journal, il n'en faudrait pas moins s'élever souvent et avec force contre les mauvais principes qu'il chercherait à répandre, car il est moralement impossible que les bonnes âmes, qui sont naturellement portées à tout croire, parce qu'elles n'ont pas même l'idée que l'on veuille les tromper, ne se laissent pas enlacer dans des sophismes souvent éblouissants.

L'*Instruction Pastorale* du 19 Mars 1860, les excellentes brochures qui se publient chaque jour sur la *Question Romaine*, qui intéresse, à un si haut degré, l'univers entier, les bons journaux du pays ou de l'étranger, qui circulent ici, vous fourniront, au besoin, de nouvelles armes pour combattre les erreurs toujours renaissantes de ces temps mauvais, tout en vous tenant au courant des événements plus ou moins sombres, qui se succèdent, pour faire place,

il faut l'espérer, au glorieux triomphe réservé à l'Eglise, en récompense de ses humiliations et des souffrances de son Chef.

C'est donc à défendre la Papauté que doivent se consumer aujourd'hui toutes nos forces, parce que seule elle est, pour le monde entier, la vive représentation, et comme la personnification de la véritable autorité, qui est pour tous un principe de vie. Car notre vie, comme celle du serpent, est dans notre tête. Aussi, à l'exemple de ce prudent animal, ferons-nous tous nos efforts pour conserver intact le *respect religieux* qu'avaient nos pères pour le Siége Apostolique, et pour le transmettre, comme le plus précieux héritage à ceux qui nous succèderont.

Si j'ai dû prendre pour moi les vénérables paroles du St. Père, que j'ai citées, en commençant cette lettre, vous aimerez sans doute à prendre pour vous celles qui suivent.

" Nihil vero dubitamus quin eidem Venerabiles Fratres
" pro egregia.... pietate ac sacerdotali zelo pergant....
" una cum fidelibus sibi commissis Ecclesiæ et hujus
" Apostolicæ Sedis causam constanter defendere, ac fer-
" ventissimis suis, suorumque fidelium precibus adire
" cum fiducia una Nobiscum ad Tronum gratiæ, ac
" potentissimum Immaculatæ..... Virginis Mariæ patro-
" cinium implorare, ut tam magna tamque turbulenta
" tempestate depulsa, et Catholica Ecclesia optatissimam
" assequatur pacem, ac sua ubique libertate fruatur, &c."
(Allocutio 13 Julii 1860).

Vous êtes donc tous invités à combattre pour la cause sacrée, que défend si noblement et si courageusement le Chef Suprême de l'Eglise. C'est la cause du monde entier, et le grand combat qui se livre aujourd'hui, entre toutes les puissances du Ciel, de la terre et des enfers, est un combat de vie ou de mort. Car nous sauvons notre société, en y conservant le respect pour la Papauté.

Je passe maintenant à une autre partie de la Lettre que Sa Sainteté a daigné nous adresser, pour nous remercier de la collecte que nous avons déposée à ses pieds, savoir, l'extrême embarras pécuniaire, dans lequel se trouve le St. Siége, par suite de la sacrilége invasion des Etats Pontificaux par le Piémont. Je n'ai pu lire, sans une profonde émotion, ces paroles : *Plurimas debitasque Tibi et istius Tuæ Diœcesis fidelibus agimus et habemus gratias pro collatitiæ pecuniæ summa, quæ a Te, eisque fidelibus est missa ad gravissimas Nostras, et hujus Apostolicæ Sedis sublevandas angustias.* J'ai dû en conclure que,

malgré la misère des temps, il fallait encore aller au secours du Père commun ; et c'est ce qui m'a déterminé, pour régulariser ce secours, à établir le *Denier de St. Pierre*, avec l'intime conviction que, par votre zèle, cette grande et belle œuvre aurait un plein succès. Je vais donc vous dire bonnement tout ce que je pense là-dessus.

Dans le Mandement d'institution de ce *Denier sacré*, je me suis spécialement attaché à développer cette pensée que le Pape étant le *Serviteur des Serviteurs*, au service de toute l'Eglise, c'était à toute l'Eglise à le faire vivre convenablement à son haut rang. Veuillez bien vous attacher à cette pensée, en lisant et commentant ce Mandement, afin que le peuple comprenne de mieux en mieux que, quand on leur demande de l'argent, c'est dans ses intérêts qu'on le demande.

Aussi, suis-je sous l'intime conviction que le *Denier de St. Pierre*, s'il se paie de bon cœur, nous procurera une grâce puissante, pour retremper, dans le cœur de notre bon peuple, le respect religieux pour N. S. P. le Pape, qui a toujours été le caractère distinctif d'un peuple de foi.

Je crois de même que ce *Denier sacré* nous méritera un secours spécial du Ciel, pour déraciner les injustices, les usures, les ivrogneries, le luxe et autres abus criants qui malheureusement nous débordent de toutes parts.

Je ne doute pas non plus que cette excellente *Aumône* faite au St. Père, ne soit si agréable aux yeux de Dieu, qu'en retour, il nous pardonnera nos péchés qui nous ont attiré les fléaux de sa colère, qui nous font gémir, dans notre grande misère ; et qu'il nous accordera, avec la rosée du Ciel, la graisse de la terre, s'il nous trouve plus préparés à faire un saint usage des biens temporels dont jusqu'ici nous avons malheureusement tant abusé.

J'ai réglé que cet impôt volontaire se prélèverait à l'Eglise, par quatre quêtes Dominicales, pour simplifier, autant que possible, le mode de perception, et mettre le pauvre à même d'y contribuer selon son moyen, sans vexer le riche, en le contraignant de donner plus qu'il ne voudrait. Ceux qui n'auront à donner que des effets les vendront d'avance à la porte de l'Eglise, selon l'usage reçu, et appliqueront le produit de ces charitables ventes à cette bonne œuvre.

Il est à désirer que la pensée du *Denier de St. Pierre* s'infiltre dans tous les calculs et dans toutes les entreprises. Ainsi, l'homme de profession donnera dans ce but telle portion de ses honoraires, le marchand telle partie de son gain, l'ouvrier tel montant de son profit, le cultivateur la récolte

de telle partie de son champ, ou tel animal qui sera le 15e ou 20e de sa basse-cour. C'est un excellent moyen d'obliger Dieu de bénir, par exemple, tout un champ, ou telle entreprise, quand il voit qu'il doit y avoir sa part.

Pour que ce *Denier* sacré ne paraisse onéreux à personne, il serait bon de répéter souvent qu'on ne demande que ce qui n'est pas nécessaire à l'entretien de la famille, que ce que l'on dépense follement au jeu, à la promenade, à l'auberge et en mille autres choses nuisibles, ou du moins absolument inutiles. Si l'on est fidèle à cette recommandation, on en verra bientôt les fruits ; et alors le *Denier de St. Pierre* grossira en proportion de l'augmentation des revenus dont il aura été la cause providentielle.

Au reste, le Mandement est divisé et sous-divisé pour que vous ayez, à chaque annonce de quêtes pour cet objet, quelque chose de nouveau. Car on n'aime guère à répéter si souvent les mêmes choses. De plus, vous aurez à chaque fois des explications à donner sur la Papauté, pour la faire de plus en plus connaître et aimer de votre peuple.

En prélevant ainsi le *Denier de St. Pierre*, on accomplit l'Evangile, qui veut que notre main gauche ignore ce que donne la droite. L'on n'exclut pas toutefois la sainte émulation, qui donne aux bonnes œuvres un si grand encouragement. Car l'on portera la recette particulière de chaque Eglise de la ville, de chaque Paroisse et de chaque Institution Ecclésiastique et Religieuse, dans le compte du *Denier de St. Pierre*, qui sera rendu chaque année au St. Siége et au Diocèse. Je crois qu'il serait bon, pour encourager chaque localité à se bien acquitter de ce devoir de piété filiale, de lui rappeler à chaque quête le montant qu'elle peut atteindre, vû le chiffre de sa population, comme à peu près j'ai pu faire dans le Mandement, par rapport au montant de ce *Denier* dans l'univers entier, et dans tout ce Diocèse.

Les Fabriques sont autorisées à faire, si elles le peuvent, une allocation annuelle au St. Père, en proportion de leurs revenus. Toutes ces allocations réunies formeront l'*Item des Fabriques des Eglises Paroissiales.*

Nous aurons aussi, si vous le voulez bien, l'*Item du Clergé Séculier* (y compris l'Evêque qui ne sera probablement pas le plus riche contribuable, malgré sa bonne volonté). Car dans une circonstance aussi solennelle, le Clergé Diocésain sera ce qu'il a toujours coutume d'être, à la hauteur de sa position, à la tête du peuple, pour payer à la Sainte Eglise Romaine, notre bonne Mère, et à son digne

Pontife, notre bien-aimé Père, un *double tribut d'honneur.*

Il sera facile, je pense, de faire faire cette quête par les notables de l'endroit ou par des Dames et Demoiselles, ou même quelques fois par des enfants. Il va sans dire que nous paierons de notre personne, quand il nous sera possible de le faire. Je devrai, comme de raison, en donner l'exemple.

Je profite de l'occasion pour vous donner le sujet de la prochaine Conférence, que vous voudrez bien tenir au plus tôt ; parce que j'aurai besoin de votre rapport, pour la prochaine Session du Parlement.

Il s'agira donc d'examiner, avec une attention sérieuse, dans cette Conférence, les maux occasionnés dans les Paroisses de votre Archiprêtré, par l'usure ; et vous ferez connaître dans votre Rapport 1o. combien il y a de gens prêtant au-dessus de six par cent ; 2o. combien il y a de cultivateurs, s'il y en a, qui ont vendu leurs terres tout exprès pour avoir de l'argent à prêter à de gros intérêts ; 3o. quel est le taux plus ou moins élevé, exigé par les usuriers ; 4o. combien d'honnêtes cultivateurs ont été, depuis une dizaine d'années, ruinés par l'usure ; 5o. quelles sont les fraudes les plus ordinaires employées pour exercer l'usure, et arriver graduellement à un taux énorme et ruineux ; par exemple, les Sociétés de construction, l'achat de grains, avant même les semences, la spéculation sur le bois, quand il est encore debout dans les forêts, etc., etc. ; 6o. si, pour le commun des cultivateurs, l'intérêt à plus de 6 pr. 100 peut être avantageux ; si, même au taux de 6 pr. 100, ils peuvent communément se tirer d'affaire, dans leurs embarras pécuniaires ; 7o. quels ont été les effets désastreux de la suppression des peines portées autrefois, par la loi civile, contre les usuriers ; 8o. enfin, tout ce que vous croirez devoir ajouter de vous-même à ces questions, pour me donner de plus amples informations sur ce point de morale aujourd'hui si oublié.

A propos d'usure, j'accomplis un devoir en vous recommandant de vous en tenir à la Lettre Pastorale du 25 Mars 1861, parce que la règle qui y est tracée, nous a été donnée par le St.-Siége Apostolique. C'est tout dire. Si plus tard, à raison du changement qui peut s'opérer dans les sociétés, le St.-Siége croit que le taux peut varier, je me ferai un plaisir de vous en informer au plus tôt. Mais quelque soit le taux reconnu par l'Eglise comme légitime, on peut être certain que la cupidité des usuriers ne s'en contentera pas. Car l'expérience ne prouve que trop que l'usu-

rier est un excroqueur impitoyable. Ses entrailles sont tellement fermées à la compassion qu'il arrache et dévore sans pitié les entrailles du pauvre, de la veuve et de l'orphelin.

On s'est convaincu, en revisant les livres liturgiqnes déjà introduits dans le Diocèse, et qui sont sans approbation, qu'il faudrait faire même à ceux qui sont les moins défectueux, tant de corrections qu'on les mettrait hors de service, outre que cela exigerait un immense travail et beaucoup de dépenses, pour faire imprimer des feuilles d'*errata* Le plus simple sera donc de se procurer, si déjà on ne l'a fait, de nouveaux bréviaires, missels et autres livres liturgiques, approuvés par l'Ordinaire des lieux où ils ont été imprimés. Ceux qui ne l'ont point été sont invariablement défendus et interdits, selon la forme et teneur des décrets apostoliques, publiés en tête des dits livres liturgiques. On devra se mettre parfaitement à l'ordre sur ce point important, d'ici à la prochaine Retraite Pastorale.

La fête de la Ste. Famille, qui se célèbre le III. Dim. après Pâques, et celle du Patronage de St. Joseph, qui se fait le Dimanche auparavant, ayant été dûment approuvées par le St.-Siége, pour être célébrées dans cette Province, sous le rit, au quantième et avec les Offices et Messes déjà suivis, il y a obligation de s'y conformer en tout, sous peine de ne pas satisfaire à l'obligation de l'Office Divin, si l'on se permettait de faire autrement, en disant ce jour-là d'autres offices ou d'autres messes.

Je ne terminerai pas cette longue lettre sans la mettre sous le patronage de St. Joseph, pour qu'elle produise d'heureux fruits, moyennant son puissant secours. Chargé, pendant sa vie mortelle, du soin de nourrir Jésus et Marie, dans sa petite maison de Nazareth, et de les préserver de la fureur d'Hérode, il exerce, maintenant qu'il occupe au Ciel un trône si élevé et si brillant, ce même ministère, en faveur du Souverain Pontife, qui est pour nous un autre Jésus-Christ, et en faveur de l'Eglise, qui est pour nous la vive Image de l'Auguste Vierge Marie.

C'est donc le glorieux Père Nourricier de Jésus et l'incomparable Epoux de Marie Immaculée qui, dans ces temps mauvais, pourvoit à tous les besoins du Saint Pontife Pie IX et du Siége Apostolique, réduits à une *souveraine détresse*. Ainsi s'accomplissent les oracles divins, que l'Eglise applique à cet admirable Saint : *Constituit eum Dominum domus suæ, et Principem omnis possessionis suæ.* A la vérité, aucun avenir plus sombre ne s'est peut-être

présenté, dans les siècles passés, à la Sainte Eglise, cette vraie famille de Dieu. Hélas ! il y a aujourd'hui beaucoup d'Hérodes, qui voudraient la massacrer impitoyablement et l'anéantir. Mais ayons confiance : Dieu, dans son ineffable Providence, a chargé le puissant Joseph de la garder. Il est fidèle et prudent ; il saura bien la mettre en sûreté. *Ecce fidelis servus et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam.*

Puisqu'il en est ainsi, nous avons un devoir bien légitime à remplir, celui de louer, honorer et glorifier ce bon Père, ce puissant Protecteur de l'Eglise et de son Pontife, qui sont pour nous comme la personnification de Jésus et de Marie. Accomplissons donc, par notre dévotion à cet aimable Saint, et notre zèle à le faire aimer, cet autre oracle de la Divine Ecriture, qui s'applique encore à cet homme juste, qui a mérité, par son inviolable fidélité, d'être le gardien de son Seigneur : *Vir fidelis multum laudabitur : et qui custos est Domini sui glorificabitur.*

Les pratiques de piété, consacrées par l'Eglise à l'honneur de notre aimable St. Joseph, vous sont connues ; et j'ai le bonheur d'ajouter qu'elles vous sont bien chères. Je ne vous en dirai donc rien. Je me contenterai de vous informer que notre presse de Montréal vient de publier un excellent ouvrage intitulé *Cantiques à St. Joseph*, renfermant, dans un petit volume, outre de bons chants sacrés, les pieuses pratiques en usage pour honorer St. Joseph, durant le mois de Mars, et en tout temps par des neuvaines, ou *triduum*, pour se préparer soit à sa principale fête, le 19 Mars, soit à celle de son patronage, soit aussi à celle de la Ste. Famille, soit enfin à celle de ses Epousailles avec la sacrée Vierge : cette dernière fête intéresse vivement non-seulement toutes les Vierges de l'Eglise, mais encore tous les bons chrétiens engagés dans le saint état du mariage. Invitez chaque famille de votre paroisse à se procurer ce bon petit livre, et faites en sorte que les gloires de St. Joseph y soient chantées tous les soirs avec une tendre piété ; et vous l'aurez, ce bon Saint, pour protecteur, durant votre vie qui est toute consacrée, comme la sienne, au service de Jésus et de Marie, et à la mort qui devra ressembler aussi à la sienne. Vous mourrez donc, et vos paroissiens aussi, de la mort des Saints, entre les bras de *Jésus*, *Marie*, *Joseph*.

Je ne quitterai pas ce beau sujet sans vous faire connaître encore, et sans vous recommander un autre ouvrage qui vient d'être réimprimé en latin avec le français en

regard, à Paris, en 2 vol. grand in-18, intitulé : *Somme des dons de St. Joseph*, par le célèbre Dominicain Isidore Isolano. Cet excellent ouvrage fut dédié en 1522 au Pape Adrien VI, et l'immortel Benoit XIV. en a fait l'éloge en disant que son Auteur a été un de ceux *qui ont le plus contribué..... à étendre le culte de St. Joseph.*

Deux passages remarquables de cet étonnant ouvrage, qui renferme lui seul tout ce qu'on a pu dire de plus solide à l'honneur de St. Joseph, semblent nous regarder tout spécialement.

" Isolano, dit Patrignani, (ce grand dévôt de St. Joseph) " semble voir d'avance dans les siècles à venir les gloires " futures de son bien-aimé saint, et inviter des écrivains " sans nombre à creuser plus profondément dans la mine " inépuisable qu'il leur découvre. Ecoutez ces paroles " prophétiques d'Isidore : *Des hommes grands scruteront " les dons intérieurs de Dieu cachés dans Joseph, et ils " trouveront un trésor plus riche qu'ils ne l'ont trouvé dans " tous les Saints de l'Ancien Testament.*" C'est donc à nous à exploiter ces riches trésors de grâces et de vertus, cachés dans le cœur du *Premier Patron* de notre jeune pays, pour y conserver une foi vive et des mœurs pures.

Le second passage d'Isolano convient parfaitement, et à notre pays, et à l'époque si critique de notre siècle.

" Dans les contrées de l'Occident, dit cet Auteur, l'Es- " prit-Saint a semé dans le cœur des peuples le désir de " rendre à St. Joseph des honneurs singuliers : nous avons " la certitude que cette vénération obtiendra, par les mé- " rites et les prières de St. Joseph, l'éloignement de beau- " coup de maux de la foi catholique, et l'abondance de " beaucoup de biens pour les fidèles." (*Correspondance de Rome*, 25 Janvier 1862. No. 180. Cette Revue Hebdomadaire coûte, à l'étranger, 20 f. par an ; je vous la recommande spécialement).

Ce pays est une preuve frappante de ce que vient de nous dire Isolano. Car on ne s'explique pas comment la dévotion à St. Joseph y est si populaire ; par quelle voie elle s'y est infiltrée ; par quel moyen elle s'y est propagée. Cependant tout le monde aime St. Joseph comme des enfants bien-nés aiment leur père, sans qu'il soit besoin d'en parler. Oui, vraiment c'est *le Saint-Esprit qui jusqu'ici a semé dans le cœur de notre peuple ce désir* de glorifier beaucoup ce grand protecteur. A nous maintenant de développer ce précieux germe de dévotion à St. Joseph, pour qu'il conserve *notre foi*, dans ces jours d'erreur et

d'incrédulité. Je lui ai dédié mes lettres aux *Directeurs du Pays*, et je le prie de vouloir bien les avoir pour agréables, en les bénissant, pour qu'elles produisent des fruits de vie.

Enfin, comme je ne pense pas avoir occasion de vous écrire, avant mon départ pour Rome, qui aura lieu à la fin de Mars, je profite de la présente, pour vous faire mes adieux. Car vous savez sans doute que par une Lettre de Son Eminence le Card. Caterini, en date du 18 Janvier dernier, le St. Père informe tous les Evêques de la Catholicité que, dans le mois de Mai prochain, deux Consistoires semi-publics seront convoqués, après lesquels, le jour de la Pentecôte, seront proclamés au nombre des Saints les Bienheureux Martyrs Japonais de l'Ordre franciscain des Mineurs Observants, savoir, le Bienheureux Jean Baptiste et ses compagnons, et de même le Bienheureux Michel des Saints, Confesseur de l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité-de-la-Rédemption-des-Esclaves.

Sa Sainteté considérant que, vû l'état déplorable dans lequel se trouve la majeure partie de l'Italie, les Evêques de cette partie du monde, autrefois si florissante, et aujourd'hui si affligée, ne pourront guères se rendre à Rome, selon l'usage, pour donner leur opinion, et augmenter par leur présence la grandeur de cette solennité, a *ordonné* au susdit Cardinal Préfet de *donner à tous les Evêques du monde catholique l'heureuse nouvelle de cette affaire, et en même temps de leur déclarer que ce serait pour Elle une chose très-agréable de voir tous les Evêques qui, soit de l'Italie, soit des autres parties du monde, jugeront à propos de faire ce voyage à Rome, sans préjudice pour les fidèles, et sans aucun obstacle, afin de pouvoir assister aux Consistoires et à ces grandes solennités. Du reste, ce voyage à Rome, dans le cas où on pourra le faire pour se conformer à l'intention du St. Père, sera considéré comme fait pour satisfaire à l'obligation de la visite* " Sacrorum liminum."

Son Eminence déclare en même temps *qu'on ne pouvait lui donner un ordre plus agréable.*

Je me rends à cette invitation du St. Père, 1° parce que dans les circonstances actuelles, elle est pour moi un ordre ; 2° parce que j'aurais à aller à Rome l'année prochaine, pour y rendre compte une seconde fois du diocèse ; ce que j'aurais dû faire en 1860, qui était l'échéance de mon second *decennium*, et qu'il m'a fallu une dispense apostolique, pour différer ; 3° parce que l'état de paix dans lequel se trouve ce pays me permet de faire ce pélérinage plus facilement que beaucoup d'autres Evêques qui

en seront empêchés par la guerre et autres graves raisons ; 4° parce que, grâces à Dieu, ce Diocèse étant bien réglé, l'Evêque peut s'en éloigner quelque temps, sans qu'il en doive rien souffrir ; 5° parce qu'au contraire en contribuant par la présence de son Evêque, à une grande solennité de la Ville Sainte, il doit lui en revenir des grâces particulières.

C'est sous de telles impressions que je cheminerai pour la quatrième fois *ad Limina Apostolorum*, avec la ferme résolution de faire servir ce nouveau voyage au plus grand bien du Diocèse Je compte pour cela sur les ferventes prières que vous ne manquerez pas de faire avec les bonnes âmes que vous dirigez dans les voies du salut. Je n'en ordonne pas de particulières ; mais j'aurai, je l'espère, ma bonne part, dans toutes celles qui se feront dans le Diocèse, tant à l'Eglise que dans les maisons des fidèles, ainsi que dans les Communautés et Asiles de charité.

Il m'eût été fort agréable de vous voir réunis dans vos Archiprêtrés, avant de vous quitter ; mais nous n'aurions ni vous ni moi le temps de faire de telles réunions. Car vous voici avec la besogne des neuvaines et du carême, qui vous arrivent tout à la fois.

Quant à moi, comme je désire régler, avant de partir, toutes les affaires commencées, s'il est possible, et que je voudrais faire à Rome tout ce qu'un Evêque peut faire de bien, au centre de la catholicité, il me faut faire un grand travail, pour bien disposer toutes choses. Or, c'est afin d'être plus libre à cet effet, que j'ai nommé M. le Grand Vicaire A. F. Truteau, Doyen du Chapitre, Administrateur du Diocèse, avec tous les pouvoirs que je puis lui communiquer, pour gouverner jusqu'à mon retour. C'est donc à ce Monsieur que vous aurez à vous adresser dès maintenant pour vos affaires courantes.

Dans les paroisses qui n'ont point reçu la Visite Pastorale, l'année dernière, on préparera les enfants à la Confirmation, afin que, si j'arrive avant la fin de l'automne, je puisse aller leur administrer ce Sacrement ; vous en serez, au reste, prévenu assez à temps.

La Retraite Pastorale commencera à l'ordinaire le lundi après le dimanche dans l'octave de l'Assomption, 18 Août, vers les 5 heures du soir, pour se terminer le 26 suivant au matin. Je crois devoir vous avertir que l'on pourvoira à la desserte de vos paroisses, pour que vous ne soyez pas dans l'obligation d'y retourner pour les offices du Diman-

che. Veuillez bien observer que ceux qui voudront faire la retraite avec les autres devront rester jusqu'à la fin, et ne pas s'absenter de la Montagne, où elle se fera à l'ordinaire, afin que rien ne puisse déranger l'ordre, qui est si nécessaire, pour que ces saints exercices soient profitables. La Retraite des Vicaires se fera à l'Evêché, et commencera le 1 Septembre vers les 5 heures du soir, pour se terminer le 9 au matin.

Le départ de la patrie est comme le départ de la vie, quand on entreprend un voyage qui doit être long, et qui peut avoir ses dangers. On aime donc à se séparer de ce que l'on a de plus cher au monde, avec la pensée que, s'il y a eu parfois de petits brouillards, ils auront été bientôt dissipés par le souffle de la divine charité, qui, en rétablissant la sécurité, fait respirer l'air embaumé de la paix la plus délicieuse.

Je partirai donc plein de la douce espérance que je vous laisse dans les délicieuses jouissances de cette paix, que Notre Seigneur a apportée du Ciel, en naissant ici-bas, et qu'il laissa sur la terre au jour de son glorieux retour vers son Père. J'aurai donc le cœur plein de tout ce que je laisse ici, lorsque je serai aux pieds sacrés du Souverain Pontife, en présence de la Chaire Apostolique, au tombeau des SS. Apôtres, à la grande fête de la Canonisation des vingt-trois Martyrs du Japon et dans tous les lieux saints que je vais revoir avec une joie qui serait quatre fois plus grande, si le St. Père n'était pas, comme il l'est, navré d'affliction. Du moins, pourrai-je adoucir un peu sa douleur, en l'assurant qu'il a encore, dans notre heureux Canada, de bons enfants qui l'honorent et le vénèrent.

Je suis, bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

✠ IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Je serai le porteur des prémisses du *Denier de St. Pierre*, recueilli dans le Diocèse ; et je serai très-heureux de pouvoir les déposer aux pieds du Père commun, au nom de ses enfants du Diocèse de Montréal, avec leurs Adresses, qui, par une disposition particulière de la Providence, sont demeurées en dépôt, à l'Evêché, pour me mé-

nager sans doute cette bien douce consolation. Il faudra que toutes ces collectes soient envoyées ici dans la seconde semaine du carême.

Mgr. Taché, qui vient d'arriver d'Europe, a bien voulu se charger de faire la consécration des Huiles, le Jeudi Saint.

✠ I., E. DE M.